**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2021**

L’an deux mille vingt et un le vingt Janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes ANSOURIAN Anne-Charlotte - BOUCHET Bernadette – DESBOS Pascale - PALIX Dominique - PHINERA-HORTH Karen – RUEL Adeline - TAVERNIER Delphine – Mrs AURIAS Mickaël - FEROUSSIER Jean-Michel – JOURDAN Maurice – MASSON Mathieu - VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes AGUILAR Florence – Mr MARNAS Nans

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr JOURDAN Maurice

**ORDRE DU JOUR** :

* Rapport d’activité 2019 Syndicat des Eaux Ouvèze Payre,
* Ouverture crédits investissements avant vote du budget,
* Demande de subventions :
* Auprès du SDE, de l’Etat et de la Région pour l’isolation des bâtiments communaux

Auprès du Département et de l’Etat pour la 2éme tranche des travaux des Grads

* Demande de subvention FIPA pour les travaux de l’Eglise,
* Demande de subvention purificateur d’air réfectoire – annule et remplace la délibération N° 05-16122020,
* Questions diverses.

Madame le Maire, en ouverture de séance, demande l’autorisation au Conseil Municipal de rajouter 2 délibérations à l’ordre du jour, l’une concernant l’attribution d’une aide alimentaire, l’autre une demande de subvention pour des travaux de voirie sécuritaire, le Conseil Municipal donne son accord. Le dernier compte rendu de réunion est ensuite approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Rapport d’activité 2019 Syndicat des Eaux Ouvèze Payre** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d’activités annuel pour l’année 2019 du Syndicat des Eaux Ouvèze Payre.

Elle précise que ce document est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal après délibération PREND acte de cette présentation.

**Ouverture crédits investissements avant vote du budget** :

Madame le Maire rappelle les dispositions de l’article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité, pour l’exécutif d’une collectivité, d’engager liquider et mandater les dépenses d’investissement, jusqu’à l’adoption du budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de permettre à la collectivité de procéder à une continuité de paiement dès le début de l’année 2021, Madame le Maire propose d’approuver les ouvertures anticipées des crédits d’investissement listés ci-dessous :

Budget Commune

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Montant inscrit au BP 2020 | Ouverture anticipée 25 % |
| **Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles** | **48 000** | **12 000** |
| 202 Frais urbanisme | 8 000 | 2 000 |
| 2031 Frais d’étude | 40 000 | 10 000 |
| **Chapitre 204** | **10 000** | **2 500** |
| 2041582 GFP : Bâtiments et installations | 10 000 | 2 500 |
| **Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles** | **956 552** | **239 138** |
| 2112 Terrains voirie | 5 000 | 1 250 |
| 21311 Hôtel de ville | 4 000 | 1 000 |
| 21312 Bâtiments scolaires | 10 000 | 2 500 |
| 21318 Autres bâtiments publics | 20 000 | 5 000 |
| 2151 Réseaux voirie | 57 000 | 14 250 |
| 21533 Réseaux câblés | 10 695 | 2674 |
| 21538 Autres réseaux | 808 357 | 202 089 |
| 2158 Autres matériel et outillage | 4 000 | 1 000 |
| 2183 Matériel de bureau et informatique | 20 000 | 5 000 |
| 2184 Mobilier | 10 000 | 2 500 |
| 2188 Autres immo corporelles | 7 500 | 1 875 |

Budget Assainissement

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Montant inscrit au BP 2019 | Ouverture anticipée 25 % |
| **Chapitre 20 : Immobilisations Incorporelles** | **87 000** | **21 750** |
| 2031 Frais d’études | 87 000 | 21 750 |
| **Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles** | **665 000** | **166 250** |
| 2111 Terrains | 20 000 | 5 000 |
| 21532 Réseaux assainissement | 629 000 | 157 250 |
| 2154 Matériel industriel | 1 000 | 250 |
| 2157 Agencement | 15 000 | 3 750 |

**Demande de subvention auprès de l’Etat 2éme Tranche Les Grads** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier d’assainissement eaux pluviales et eaux usées secteur des Grads de la zone prévention des risques.

Les marchés publics pour réaliser les travaux ont été signés en fin d’année 2020. Au vu des demandes antérieures et des échanges avec les services de l’Etat, le plan de financement est le suivant :

Dépenses

2019 Etudes 87 000,00

2020 Travaux 907 331,00

2021 Travaux et études 425 669,00

Total dépenses 1 420 000,00

Recettes

DETR 2019 43 500,00

DETR 2020 679 398 ,00

DETR 2021 340 364,93

Conseil Départemental 68 500,00

Total recettes 1 131 762,93

Le Conseil Municipal après délibération SOLLICITE une subvention auprès de l’Etat au titre de la DETR pour la 2ème tranche des travaux des Grads.

Par ailleurs Madame le Maire donne un compte rendu de la 1ére réunion de chantier avec les entreprises. Le 04 Février prochain une visite de la station d’épuration de St Vincent de Barrés est programmée avec les membres du collectif, une réunion s’ensuivra pour présenter les travaux et une information sera insérée dans le bulletin municipal.

**Demande de subvention auprès de l’Etat et du SDE 07 pour l’isolation des bâtiments communaux** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour le bâtiment de l’école et de la mairie.

Le Conseil Municipal après délibération :

S’ORIENTE sur une isolation extérieure avec bardage pour le groupe scolaire et une isolation par l’extérieur sans bardage pour le bâtiment de la Mairie, ces isolations extérieures seront complétées par une isolation des combles par soufflage de fibre de bois en vrac. Le montant de ces travaux s’élève à 124349.20 Euros HT.

SOLLICITE une subvention auprès de l’Etat dans le cadre de la DETR 2021 et du SDE07 pour la rénovation énergétique.

**Demande de subvention auprès de la Région pour l’Isolation des bâtiments** **communaux** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises pour le bâtiment de l’école

Le Conseil Municipal après délibération :

S’ORIENTE sur une isolation extérieure avec bardage pour le groupe scolaire, cette isolation extérieure sera complétée par une isolation des combles par soufflage de fibre de bois en vrac. Pour permettre l’isolation extérieure le déplacement du portillon et la reprise de la maçonnerie

Sera nécessaire. Le montant de ces travaux s’élève à 94337.00 Euros HT.

SOLLICITE une subvention auprès de la Région dans le cadre bonus relance car 2ème génération.

**Travaux église** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier reçu en recommandé de l’Association Sauvegarde du Patrimoine. Les élus doivent se positionner sur le devenir de ce bâtiment. Une offre de mission reçue ce jour permettrait au groupement Architecture et Héritage d’accompagner la collectivité dans le suivi des travaux qui ont été estimés à 290000 Euros HT auxquels il faudra rajouter le coût d’une étude géotechnique et

des relevés géométriques. Ce coût approximatif restaurera le bâtiment à l’identique.

Après un débat riche, il est décidé de rencontrer l’Association Sauvegarde du Patrimoine et

de lancer les demandes de subvention auprès du FIPA et de la DRAC pour la mise en sécurité du bâtiment. Le Conseil Municipal, dans un premier temps, ne décide pas de s’orienter sur cette consolidation, le retour des subventions pouvant être obtenues sera décisif. Une première aide financière de 5000 Euros dans le cadre du FIPA a été obtenue pour l’étude de sécurisation. Des barrières de protection ont été installées pour sécuriser la zone. Le bâtiment semble à nouveau bouger.

**Demande de subvention FIPA travaux église** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la restitution de l’étude de sécurisation de l’église par le cabinet Architecture et Héritage le 14 octobre dernier.

Le montant des travaux d’urgence s’élève à 69 600 € H.T.

Le Conseil Municipal après délibération : SOLLICITE une subvention dans le cadre du Fonds Innovant en Faveur des Patrimoines Ardéchois (FIPA). Cette subvention venant en complément de la levée de fonds de l’association « Sauvegarde du Patrimoine Eglise de ST SYMPHORIEN ».

**Demande de subvention investissement DRAC travaux église** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la restitution de l’étude de sécurisation de l’église par le cabinet Architecture et Héritage le 14 octobre dernier.

Le montant des travaux d’urgence s’élève à 69 600 € H.T.

Le Conseil Municipal après délibération : SOLLICITE une subvention dans le cadre de subvention d’Investissement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône Alpes.

**Demande de subvention purificateur d’air réfectoire – annule et remplace la** **délibération N° 05-16122020** : faute d’éléments cette délibération est reportée au prochain conseil municipal.

**Commission aide alimentaire** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d’une demande d’aide alimentaire d’urgence pour une famille en difficulté.

Cette demande a été examinée par le Maire et les Adjoints le 14/01/2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité

DECIDE de fournir un colis alimentaire d’une valeur comprise entre 40 et 50 euros en urgence, par la suite un rendez-vous sera pris avec cette famille pour étudier ces droits et l’orienter vers les services- sociaux.

**Demande de subvention travaux de voirie sécuritaire** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux pour l’aménagement sécuritaire au lieu-dit voie communale N°203 d’Ozon.

Un devis d’un montant de 20505 Euros HT est présenté.

Le Conseil Municipal après délibération SOLLICITE une subvention auprès du Département.

**QUESTIONS DIVERSES** :

**Containers ordures ménagères lotissement Les jardins de Vincent** : suite au sondage réalisé, 21 foyers souhaitent garder les bacs d’ordures ménagères et créer un entourage esthétique, 7 foyers souhaitent supprimer les bacs. Au vu des ces résultats, les bacs resteront en place et un entourage sera réalisé très prochainement.

**Rencontre avec La Cascade** : Dans le cadre du festival des Préalables de La Cascade, troupe artistique de Bourg St Andéol, des ateliers seront proposés à la population par 3 artistes un spectacle s’ensuivra sur le week-end du 18 Juin. Les artistes devront être logés sur la commune. La commune pourra accompagner ce projet par diverses actions qui devront être réfléchies avec la commission citoyenneté.

Une visite de la commune est programmée le 29 Janvier prochain pour déterminer les sites optimums pour réaliser ces actions.

**Abri bus** : un courrier pour une proposition d’installer un 2éme abri bus sur Brune a été envoyé à la commune de St Lager Bressac il y a environ 2 mois.

**Prochains rendez-vous** : avec Ecozone pour la sécurisation des chemins ruraux, avec les chasseurs et les agriculteurs pour le projet de parc et de pose de clôtures.

**Prochain Conseil Municipal** : le Mercredi 24 Février.

**Vœux municipalité** : en raison de la crise sanitaire il n’y aura pas de cérémonie de vœux cette année. Les vœux de la collectivité ont été envoyés de manière dématérialisée aux diverses entreprises, administrations et collectivités.

**Vaccination COVID** : une information aux personnes âgées de plus de 75 ans sera donnée concernant les démarches à effectuer, elles pourront également être accompagnées dans ces démarches si elles le souhaitent.

Séance levée à 20 Heures 40

Fait à SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 22 Janvier 2021,

Le Secrétaire de séance,

JOURDAN Maurice